



Cabinet du maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

VILLE DE SAINT-PIERRE

Saint-Pierre, 23 juin 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Depuis des années, le maire de Saint-Pierre, Christian Rapha, réclame un pont sur la RD 10 pour le franchissement de la rivière des Pères afin de permettre aux habitants des quartiers nord de Saint-Pierre et au-delà, du Prêcheur, de circuler librement et en toute sécurité.

En effet, la RD 10, est la seule voie qui permet de relier les quartiers Nord de Saint-Pierre et le Prêcheur au reste de la Martinique.

Le franchissement de la rivière des Pères est assuré par un gué sur lequel circulent des dizaines de piétons qui n'ont pas de moyen de locomotion.

Plus d'un millier de véhicules le franchissent chaque jour, dont plus de 500 camions, parfois des poids lourds de 32 tonnes, transportant des produits de carrière qui alimentent l'ensemble de notre pays.

Le gué qui permet actuellement le franchissement de la rivière, est sous dimensionné : à chaque onde tropicale importante, il est submergé, rendant impraticable la route, interdisant aux riverains son franchissement. Ce scénario s'est notamment produit le 31 décembre 2017, interdisant au curé de la paroisse d'aller célébrer la messe ; aux pompiers d'aller secourir des personnes bloquées par la rivière à l'Anse Céron ; à une infirmière de se rendre au chevet de ses patients, et contraignant une mère de famille à dormir dans sa voiture avec ses enfants.

Depuis des années, le maire de Saint-Pierre alerte le président de la CTM sur cette question qui n'est pas qu'une « simple » question pierrotine, mais bien une question d'intérêt territorial, une question martiniquaise.

Pourtant, tous les courriers de demande de concertation et de rencontres adressées à Monsieur Alfred Marie-Jeanne, sont restés sans réponse : celui du 21 février 2018, celui du 14 mars 2018, celui du 4 octobre 2018, celui du 21 février 2019, celui du 2 mars 2019, celui du 30 mai 2019.

Le 21 mars 2019, les élus de la Ville de Saint-Pierre ont voté une motion, demandant un moratoire à l'installation d'un VMD, viaduc métallique démontable, option retenue par la CTM.

Par délibération du 11 mars 2021, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Pierre a rejeté à l'unanimité moins les 6 voix d'opposition et une abstention la pose du VMD.

Par arrêté du 22 juin 2021, le préfet autorise la CTM à installer le VMD qui ne règle pas les problèmes que pose le franchissement de la rivière des Pères.

Mairie de SAINT-PIERRE

35, Rue Caylus- 97250 SAINT-PIERRE – Tél. : 0596 78 10 32 – Fax 0596 78 16 93 –
secretariat.stpierre-mtq@orange.fr

En cas d'évacuation précipitée des populations, ce VMD ne permettra pas de répondre à l'urgence : il est à circulation alternée.

Pourtant des solutions techniques viables et sérieuses avaient été étudiées dès 2004 à l'initiative du Conseil Général et 3 options avaient été envisagées pour le franchissement de la rivière des Pères.

Scénario 1 : La démolition du gué existant et la reconstruction d'un ouvrage hydraulique insubmersible en cas de crues à environ 20 mètres en amont du gué actuel. Les travaux avaient été évalués à 6,3M€

Scénario 2 : la reconstruction en amont du gué existant d'un ouvrage hydraulique de 140 mètres de portée pour un coût de 9,6M€.

Scénario 3 : la construction en amont de la carrière d'un ouvrage d'environ 70 mètres de portée qui permettrait le franchissement de la Rivière des Pères par la déviation de Saint-Pierre. Les travaux avaient été évalués à 7,9 M€.

Il a parfois été fait mention d'une solution de construction d'un pont d'une portée de 140 mètres et qui coûterait 13 M€.

Dans quelles conditions cette option a-t-elle été étudiée ? A-t-elle été soumise au Conseil exécutif ? Si elle a bien été examinée par le Conseil exécutif de la CTM, pourquoi les trois scénarios de l'étude de 2004 (moins dispendieux) n'ont-ils pas été soumis également à l'attention de la Collectivité ? S'ils l'ont été, pourquoi n'ont-ils pas été retenus ? Toutes ces questions posées à l'actuel président de la CTM sont restées sans réponse.

Aujourd'hui, le plan de relance pourrait tout à fait financer un tel projet structurant pour le Nord et fondamental pour la sécurité des Martiniquais.

Mais c'est pourtant l'option du VMD, l'option la moins coûteuse, notoirement inadéquate, qui a été retenue au mépris de l'avis du conseil municipal qui représente la population pierrotine et sans aucune concertation avec le maire de Saint-Pierre.

D'une largeur de 3,5 mètres, cet équipement utilisé entre le Lamentin et le François dans les années 50 ne permet pas le croisement de véhicules. Il devait coûter à la collectivité environ 2 M€.

Le maire de Saint-Pierre dénonce avec la plus grande vigueur cette méthode non démocratique, qui consiste à imposer dans l'urgence une solution, qui relègue une fois de plus les populations du nord, avec mépris.

Le maire de Saint-Pierre dénonce le manque de considération que manifeste cette décision unilatérale de l'exécutif de la CTM et notamment du conseiller en charge des infrastructures et des réseaux et réaffirme l'opposition du Conseil Municipal à cette solution.

Contact : Barbara Jean-Élie, directrice de cabinet
0696 06 21 44 – dircab@saintpierre-mq.fr